

Règlement du concours

ORGANISATEURS

Dans le cadre de la saison culturelle France-Portugal 2022, l'IEHCA, la MFPCA et l'université de Coimbra organisent un concours de *pastéis de nata*.

PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours se déroulera mercredi 30 mars 2022.

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Ce concours est ouvert à tous les jeunes tourangeaux, âgés de 3 à 18 ans, présentés par leur famille ou par une structure associative, d'accueil scolaire ou périscolaire.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

- inscription :
 - avant le 15 mars
 - auprès de Kilien STENGEL : kilien.stengel@iehca.eu
 - indiquer nom, prénom âge du ou des participants
- dépôt des pâtisseries par les candidats :
 - à la Villa Rabelais : 116, boulevard Béranger 37000 Tours
 - mercredi 30 mars entre 10h30 et 13h
- délibération par le jury : mercredi 30 mars entre 15h et 16h

AUTORISATIONS

Par le seul fait de l'acceptation de leur participation au concours, l'ensemble des participants autorisent l'utilisation de leur nom, prénom, et photos durant toute la durée du concours et après ; dans toute manifestation publicitaire ou promotionnelle sur les différents supports de communication liés au présent Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné, notamment rémunération.

Dans le cas où un participant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler sur son dossier d'inscription.

INFORMATIQUE ET LIERTÉS

Les données personnelles recueillies sur les bulletins de participation sont obligatoires. Elles sont destinées aux organisateurs, pour la participation au Jeu, la gestion des gagnants, l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées par les organisateurs et pourront être utilisées à d'autres fins commerciales, sauf si le participant s'y oppose.

Ces données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition, par le participant (et son représentant légal), dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés par courrier adressé à : Villa Rabelais - 116, boulevard Béranger - 37000 Tours

MODIFICATION DU CONCOURS

Les organisateurs se réservent le droit pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants. Toute difficulté qui viendrait naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs. De ce fait, toute modification ne peut donner lieu à une quelconque réclamation ou à un quelconque dédommagement.

LITIGES

Le simple fait de participer au concours *Pastéis de nata* entraîne l'acceptation pure et simple des clauses du présent règlement et de l'arbitrage des organisateurs pour les cas prévus et non prévus.